RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

Division des Personnels
Enseignants du Premier degré

ANNEXE 5

Pour tous les enseignants sollicitant une mise en disponibilité et n'envisageant pas actuellement d'exercer une activité professionnelle.

ATTESTATION DE NON EXERCICE D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Année scolaire 20…. / 20….
A retourner au Rectorat de La Réunion – DPEP

Je soussigné(e) ……

Professeure(e) des écoles – instituteur(trice) – maître agréé du département de La Réunion *(*)*, déclare avoir pris connaissance de la circulaire académique du …. / ….. / ……. et certifie ne pas envisager l'exercice d'une activité professionnelle pendant ma mise en disponibilité au cours de l'année scolaire 20…. / 20…..

En cas de changement de situation, je m'engage à prendre connaissance du texte en vigueur référencé ci-dessous et à signaler à Mme la Rectrice de l'académie de La Réunion tout exercice d'activité professionnelle pendant cette même année scolaire en retournant ***l'annexe 6*** dûment remplie à mon service gestionnaire, avant le début de l'activité.

Fait à , le

Signature de l'intéressé(e)

(*) rayer les mentions inutiles

Référence :

- Décret n°2020-69 du 30 janvier 2020

*Mentions légales : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier administratif. Le destinataire des données est votre service gestionnaire. Conformément à la loi 2018-493 du 20 juin 2018 dite « loi informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au Rectorat – **service DPEP**, 24 avenue Georges Brassens, CS 71003, 97743 Saint-Denis Cedex 9. Néanmoins, vous ne bénéficiez pas du droit d'opposition. En effet, s'agissant du traitement des données RH, le droit d'opposition des personnes a été régulièrement écarté par les arrêtés de créations des systèmes d'information des dispositions de la loi de 1978.*